



LES ENFANTS À HAUT POTENTIEL

La précocité intellectuelle concerne 2 à 5 % des élèves quels que soient le milieu social et l'environnement familial. Des aménagements scolaires appropriés sont mis en œuvre pour leur permettre de développer pleinement leurs potentialités.

EN BREF

- **L'école inclusive** : des solutions adaptées en fonction des besoins de votre enfant.
- **Des aménagements et adaptations** pour suivre le parcours de votre enfant et permettre votre participation à chaque étape.

La scolarité de l'élève intellectuellement précoce

L'éducation nationale emploie le terme d'**élève intellectuellement précoce** (EIP) pour qualifier l'enfant "intellectuellement précoce", "surdoué", "à haut potentiel" ou "à haut potentiel intellectuel", etc. Les EIP représentent, selon les [différents travaux et études](#), de **2 à 5 % des élèves** quels que soient le milieu social et l'environnement familial. Certains ont une scolarité sans heurts, voire brillante, mais d'autres sont en grande difficulté scolaire.

C'est pourquoi les élèves intellectuellement précoces (EIP) font partie des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le [code de l'éducation prévoit dans son article L.321-4](#) que **des aménagements appropriés doivent être mis en œuvre afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités.**

L'identification de la précocité intellectuelle est utile à tout âge. Elle apporte un éclairage aux difficultés d'adaptation rencontrées durant la scolarité et permet à l'équipe enseignante de mieux comprendre l'élève et de prendre en compte sa singularité. **Un accompagnement pédagogique adapté, un regard bienveillant afin de l'aider à surmonter ses difficultés en méthodologie et à stimuler ses capacités** diminuent le risque d'échec scolaire.

À SAVOIR

La reconnaissance des particularités intellectuelles et psychologiques des EIP se fait dans le cadre d'un **bilan psychologique, psycho-affectif et intellectuel**. Cet examen est destiné à mettre en évidence les particularités cognitives, socio-émotionnelles, comportementales et de personnalité de l'enfant ou de l'adolescent en difficulté ou en demande. Le quotient intellectuel (Q.I.) obtenu lors du test psychométrique ne permet pas à lui seul de poser ou d'infirmier le constat de précocité même si l'on considère que le seuil de précocité s'observe à 130.

L'équipe éducative évalue les besoins de l'élève intellectuellement précoce

Si vous vous interrogez sur la précocité de votre enfant, il convient tout d'abord de discuter avec le professeur ou le professeur principal de votre enfant, et demander à rencontrer le psychologue de l'éducation nationale de l'établissement.

Il est ensuite possible de solliciter la réunion de l'équipe éducative, qui permettra d'évaluer les besoins de votre enfant et d'envisager les diverses pistes fondées sur le repérage de ses difficultés et de ses potentialités. L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative de votre enfant, elle comprend :

- le directeur de l'école,
- la famille,
- l'enseignant de la classe,
- les membres du réseau d'aides, notamment le psychologue de l'éducation nationale,
- le médecin de l'éducation nationale,

Convoquée par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, **l'équipe éducative ne peut se réunir en l'absence des parents**. Si vous le souhaitez, vous pouvez même y convier tout professionnel extérieur qui suit votre enfant dans le cadre de sa scolarisation (orthophoniste, psychomotricien ...).

Vous avez également la possibilité de prendre contact avec le référent EIP de votre académie qui vous conseillera et proposera des actions liées aux besoins de votre enfant en direction des équipes enseignantes, du directeur ou du chef d'établissement.

À SAVOIR

Dans chaque académie, **le référent académique EIP** est un professionnel ressource pour les parents et la communauté éducative.

Il a la responsabilité de :

- rassembler les ressources relatives aux EIP ;
- présenter au recteur un plan complet et réaliste de formation et d'information ;
- coordonner sa mise en œuvre ;
- sensibiliser tous les acteurs de l'institution ;
- répondre aux questions des familles.

Contactez votre rectorat pour être mis en relation avec le référent EIP.

Aménagements pédagogiques et dispositifs spécifiques

Votre enfant peut rencontrer des difficultés même passagères, pouvant aller jusqu'à l'échec scolaire. C'est pourquoi, en fonction de ses besoins éducatifs soigneusement identifiés, l'équipe éducative peut mobiliser des dispositifs au sein de l'établissement pour **l'aider à développer ses compétences** :

- Un contrat de réussite ;
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ;
- Une accélération du parcours (adaptation des rythmes d'apprentissage).

Elle peut également lui **proposer des adaptations pédagogiques pour répondre au mieux à ses besoins éducatifs particuliers** :

- Adaptation des contenus d'enseignement (enrichissement) ;
- Adaptation des méthodes pédagogiques (approfondissement) ;
- Travail appuyé sur la méthodologie, l'organisation et la socialisation.

En fonction des regards croisés des spécialistes **différents parcours sont proposés à l'élève intellectuellement précoce**.

Si votre enfant rencontre des difficultés très importantes d'adaptation, un enseignement à distance, partiel ou total peut lui être proposé. Le chef d'établissement, conseillé par le médecin scolaire ou le référent EIP de votre secteur peuvent vous assister dans vos démarches.

À retenir

Vos interlocuteurs

Si votre enfant est scolarisé **dans le premier degré** : vos interlocuteurs sont l'enseignant, le directeur, les membres du RASED, le médecin de l'éducation nationale, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN).

Si votre enfant est scolarisé **au collège ou au lycée** : vos interlocuteurs sont les enseignants, notamment le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale, le médecin de l'éducation nationale, le chef d'établissement.

POUR ALLER PLUS LOIN

La scolarisation des élèves intellectuellement précoces sur [education.gouv](https://www.education.gouv.fr).

Des ressources pour la personnalisation des parcours des élèves intellectuellement précoces sur [eduscol](https://www.eduscol.education.fr).

Des associations labellisées par l'éducation nationale mettent à disposition des ressources et documents :

Association française pour les enfants précoces [AFEP](https://www.afep.fr).

Association nationale pour les enfants intellectuellement précoces [ANPEIP](https://www.anpeip.fr).